

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 01 février 2017

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h30.

Procurations :

M. Eric BRUCHET a donné procuration à Mme Hélène GENTE

Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Mireille BREMOND

Mme Virginie ARTERO a donné procuration à M. Claude MARTINELLI

M. Dimitri FARRO a donné procuration à Mme Jocelyne REILLE

Mme Valentine HENTIC est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

- Mme le Maire demande d'approuver les procès-verbaux des Conseils Municipaux du 08 et 14 décembre 2016.
- Mme le Maire rappelle les articles 27 et 28 au chapitre V du règlement intérieur du conseil municipal voté par délibération n°73-2014 du 27 août 2014 faisant référence aux procès-verbaux et aux comptes rendus de séance.

Mme le Maire précise que les comptes rendus de séances sont affichés sous 8 jours et disponibles pour la presse et le public.

Mme le Maire demande si le procès-verbal du 8 décembre requiert des questions

Aucune question.

Mme le Maire demande si le procès-verbal du 14 décembre requiert des questions.

M. CHABERT souhaite que son intervention, dans le cadre des questions diverses, et notamment, sur la ZAC de Pont-Royal soit mieux retranscrite. Il procède à la lecture de sa question et à la réponse de Mme le Maire conforme à ses notes. Elle reconnaît ses propos et précise que la rectification sera enregistrée sur le procès-verbal du 14 décembre.

M. BRONDOLIN secrétaire de séance du 14 décembre, explique que tout n'a peut-être pas été retranscrit et s'en excuse.

M. MARTIN fait remarquer qu'il était absent mais excusé au conseil municipal du 14 décembre et souhaite que cela soit précisé dans le procès-verbal.

Procès-verbal du 14 décembre voté à l'unanimité.

Rapport n°1 : Remplacement d'un délégué suppléant au SMED 13.

Remplacement de la suppléance au SMED 13 suite à la démission de M. MARTIN.

Mme le Maire propose la candidature de M. BRONDOLIN par rapport à sa fonction d'adjoint délégué aux travaux.

Mme le Maire propose, en accord avec l'unanimité du groupe, un vote à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

La proposition est acceptée à l'unanimité pour un vote à main levée.

Vote à la Majorité,

8 abstentions : Jocelyne REILLE (+ procuration Dimitri FARRO), Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, J-P CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET et Nadine POURCIN.

Rapport n°2 : Remplacement d'un délégué suppléant au SMAVD

*Arrivée de M.FARRO à 18h50 pour le point n°2

Remplacement de la suppléance au SMAVD suite à la démission de M. MARTIN.

Mme le Maire propose la candidature de M. BRONDOLIN par rapport à sa fonction d'adjoint délégué aux travaux.

Mme le Maire propose, en accord avec l'unanimité du groupe, un vote à main levée plutôt qu'au scrutin secret.

La proposition est acceptée à l'unanimité pour un vote à main levée.

Vote à la Majorité,

8 abstentions : Jocelyne REILLE, Dimitri FARRO, Armelle ANDREIS, Didier FERREINT, J-P CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET et Nadine POURCIN.

Rapport n°3 : Rapport Annuel de la Commission Communale d'Accessibilité.

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant le rapport annuel de la CCA.

M. PIGNET revient sur la première page où il est mentionné qu'un courrier a été envoyé les associations de Mallemort et précise ne pas avoir eu l'information pour l'association du Téléthon.

Madame GUY répond qu'une lettre a été envoyée aux institutions nationale et qu'un mail a été envoyé aux associations.

Madame le Maire remercie la commission Handicap pour le travail fait et à fournir et précise que ces actions avancent dans le bon sens de la commune.

Vote à l'Unanimité

Rapport n°4 : Consultation des communes sur l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

Aucun débat

Vote à l'Unanimité.

Rapport n°5 : Débat sur les orientations budgétaires 2017.

Madame le Maire propose un débat sur les nouvelles orientations budgétaires présenté en collaboration avec Mme SOUTEYRAT, responsable du service comptabilité et commandes publiques, pour la partie technique et elle-même pour l'orientation politique.

Avec un avis favorable de la commission des finances, c'est la base des discussions que nous pourrons avoir dans un deuxième temps et nous rentrerons dans le détail dans le déroulé.

Madame le Maire remercie les techniciens pour leur travail fourni.

Présentation du DOB 2017 sur Power point.

Rappel des obligations légales et nationales, selon les dernières lois de finances 2017 qui rappellent que dans un délai de 2 mois précédent l'examen du budget, un rapport doit être présenté en débat au Conseil Municipal, indiquant les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ledit rapport doit être transmis à l'EPCI dans les 15 jours suivant son adoption et être mis à la disposition du public ainsi que sur le site de la commune dans les 30 jours.

Madame Le Maire évoque le contexte économique en France.

Avec une croissance modérée dans la zone euro, un taux de chômage encore trop élevé et malgré une relance de la consommation des ménages et un taux toujours très faible sur les crédits, certaines inquiétudes géopolitiques persistent.

1.2 Loi de finances 2017 : dans la continuité de 2016

Avec une inflation à 0,8 % et un taux de croissance jugé à 1,5 %, le gouvernement souhaite maintenir la limitation des dépenses publiques locales fixées pour 2017 en plafonnant l'évolution de celles-ci à 2,1% (dont 1,3% pour les dépenses de fonctionnement).

Le fond de soutien à l'investissement local se poursuit, la DGE (Dotation globale de fonctionnement) continue de diminuer même si la contribution à effort de redressement est moins importante que les 2 dernières années.

Intervention inappropriée et impolie de Mme ANDREIS qui investit Mme SOUTEYRAT sur le fait que son intervention n'est pas audible. Mme le Maire s'offusque d'un tel propos de Mme ANDREIS et du ton utilisé surtout que Mme SOUTEYRAT avait au préalable bien signifié de signaler toute difficulté. Mme le Maire rappelle la nécessité de se respecter.

2.1 Estimation du résultat de clôture de 2016

Résultat budgétaires prévisionnels de l'exercice 2016 :

Mme SOUTEYRAT nous présente les chiffres estimés à la date du conseil, des ajustements étant en cours.

- Section investissement solde négatif, évalué à **- 899 386,10 €**.

«-Résultat réduit par rapport à l'année 2015, évalué à **+ 466 503,30 €**.

Résultat de clôture du budget (hors restes à réaliser) :

Mme SOUTEYRAT souligne que le résultat de clôture très confortable avec un solde **7 324 640,76 euros**. C'est plutôt une bonne nouvelle pour l'avenir. Il y a des restes à réaliser importants. Compte des travaux qui se termineront au cours du 1^{er} trimestre 2017.

2.2 Présentation des restes à réaliser d'investissement à reporter au budget 2017.

Mme SOUTEYRAT précise que les articles par opération « ligne 2031 » pour une dépense de 73 572 euros sont relatifs aux études menées en 2016 : voirie et travaux divers, assistante technique classification ERP, schéma directeur des espaces publics CAUE entre autres.

En ce qui concerne les restes à réaliser par opérations, notamment les travaux de pelouse synthétiques et les nouveaux vestiaires du stade, ils représentent un total de 1 504 679,36 euros.

2.3 Reprise et affectation des résultats 2016 au budget 2017.

Mme SOUTEYRAT explique que la section d'investissement présente un excédent de 640 490,64 euros (soit un excédent d'investissement de 1 429 364,86 euros + le solde des restes à réaliser - 788 874 euros).

2.4 Les recettes réelles de fonctionnement.

Madame le Maire précise à propos de la section de fonctionnement que la commune souhaite maintenir une solvabilité significative tout en maintenant la solvabilité de la commune et la stabilité des taux d'imposition au niveau communal. Les charges de personnels sont maîtrisées, hors arbitrages nouveaux. Le transfert probable de la compétence jeunesse au 1^{er} janvier 2018 est à prendre en compte même si nous avons peu d'éléments sur ce transfert, auquel cas, s'il avait fallu l'appliquer en janvier 2017, cela aurait mis en difficulté la commune.

Mme SOUTEYRAT donne des informations sur la fiscalité :

- Fiscalité directe : revalorisation des valeurs locatives (0,4%) par la FPIC – stabilité des taux et maintien des sommes versées en 2016 par la Métropole (hors FPIC).

Madame le Maire précise que le but est de conserver ces taux au niveau de la taxe d'habitation et du foncier bâti et non bâti. La municipalité ne prévoit pas d'augmentation pour 2017, les taux d'imposition resteront identiques à ceux des années précédentes.

En ce qui concerne les taux de la fiscalité transférée Mme SOUTEYRAT précise que l'attribution de compensation (AC) versée auparavant par Agglopolo est attribuée à présent par la Métropole est égale à 3 022 581 euros et reconduite en 2017.

Pour la commune de Mallemort une subvention exceptionnelle d'un montant de 456 172 euros sera allouée par l'intercommunalité, tout comme en 2016.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) représente le versement facultatif de la Métropole, il est donc évalué à zéro pour 2017, conformément à ce qui avait été annoncé par cette dernière.

Le fonds de péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est également égal à zéro, par prudence. En 2017, il se peut que ce calcul soit revu, le montant sera vraisemblablement modifié, l'information sera donnée au cours du 3^{ème} trimestre 2017.

Mme SOUTEYRAT amène plus de précision sur la répartition des produits de fiscalité directe : « ce sont les taxes d'habitation plus les taxes foncières sur le bâti et le non bâti, elles représentent une part de 36 % pour l'attribution de compensation. Les allocations compensatrices constituent quant à elles une variable d'ajustement pour l'Etat et les communes. Elles sont évaluées à la baisse, 100 000 euros, ce qui impacte bien évidemment la section de fonctionnement.

Mme SOUTEYRAT précise également les autres produits fiscaux indirects selon le tableau 2.4.3 : autres recettes de fonctionnement.

Les droits de mutations (attention cela reste du prévisionnel, sont variables d'une année sur l'autre), les taxes de séjour et les taxes locales sur l'électricité, restent des hypothèses et du prévisionnel.

2.5.2 Principales dépenses de fonctionnement

Mme le Maire indique que suite au transfert des coûts de restauration, les dépenses de fonctionnement au niveau des charges de personnels augmenteront.

Concernant la réorganisation du foyer, M. Régis ARMENICO et Mme Paula EIDENWEIL étant membres de la commission des seniors, Madame le Maire présume qu'ils ont transmis à leur groupe respectif les informations. A cela se rajoute le transfert du personnel.

La pénalité SRU relative à la carence de logements sociaux est en baisse, elle est estimée à 171 000 €. Mme le Maire remercie les services et les élus pour leur présence lors de la signature du Contrat de Mixité Sociale (CMS), en présence de M. CHIPLESKY, Sous-préfet d'Arles.

Le CMS fixe les objectifs de production des logements sociaux, 51 logements sur la période 2014/2016. 36 contrats de mixité sociale ont été signés sur les 41 communes carencées.

L'enveloppe au niveau des subventions est réévaluée pour 430 000 euros.

La commune poursuit la mise en œuvre de sa politique de désendettement, intérêts (33 784 euros) et remboursement du capital (117 296 euros).

Mme SOUTEYRAT précise que la commune est très peu endettée et bénéficie d'une bonne santé financière au niveau de ces emprunts. Concernant les charges à caractère général, l'objectif est de les réduire par le biais d'externalisations des prestations de services. Le transfert de la restauration va générer des encaissements de 240 000 euros de recettes. Les charges de maintenance restent encore à estimer. Concernant les charges de personnels les augmentations des obligations légales, la hausse du smic, la hausse des charges patronales, la hausse de l'indice, du contrat d'assurance statutaire, de la volonté d'une mutuelle pour les agents municipaux, le renforcement des équipes ont participé à ces augmentations.

Mme le Maire précise que l'enveloppe est estimée à 3 400 000 euros pour 2017, sous réserve d'arbitrage. En comparaison avec une autre ville à population égale, il y a une volonté de se structurer pour faire des économies. Les résultats sont déjà perceptibles, c'est un chapitre sur lequel nous restons très vigilants pour l'avenir.

L'enveloppe estimée pour l'année 2017 (DOB) est fixée à 698 000 euros. La pénalité SRU de 171 000 euros peut être multipliée par 5. Stratégiquement notre travail est bénéfique quant à notre pénalité actuelle.

Emprunt : Mme SOUTEYRAT

1/01/2017 = 98 275 euros

875 283 euros

La commune pratique son désendettement dès aujourd'hui et jusqu'en 2026, bonne situation financière par rapport à ces ratios – présentation du taux d'endettement de la commune.

Mme le Maire annonce que la commune s'interroge, du fait de sa bonne santé financière d'un futur recours à l'emprunt, à l'horizon 2017/2018, ceci, afin de profiter également des taux bas.

Présentation des dépenses d'investissements :

Au niveau des « Petites opérations » (la vidéo protection aux abords des écoles, aménagement de l'accueil de l'hôtel de ville, le numérique dans les écoles).

Urbanisme : pour les opportunités d'acquisitions foncières – la réorganisation des rues et de la circulation.

Les projets structurants : volonté de priorisation

- A. Travaux du CCDA (programme de voirie : 4 250 000 euros ; espaces publics 1 740 000 euros).
- B. Travaux de proximité déjà subventionnés en 2014 (pour cause de caducité) : 85 386 euros.
- C. Travaux sur la sécurité.
- D. Du patrimoine.

Les résultats antérieurs sont très confortables, une forte capacité d'auto-financement, à caractère fiscal également.

Les inquiétudes se situent plutôt sur les futurs rapports d'orientations budgétaires, alors que la suppression de certaines subventions et l'augmentation de certaines charges se profilent.

1 056 000 € est la capacité d'autofinancement brut de la commune de Mallemort.

Il faut donc rationaliser nos recettes et rester très prudent afin que cette situation saine perdure.

Mme le Maire ouvre le débat, et annonce que le budget sera voté en conseil municipal du 29 mars 2017. La commission des finances se réunira d'ici là, pour effectuer certains arbitrages budgétaires.

DEBAT

Mme EIDENWEIL demande des précisions sur la ligne 2031, intitulé « Frais d'études ».

M. CHABERT informe qu'avant de se prononcer sur le fond il voudrait faire une remarque sur la forme, et reconnaît que depuis 2014 le document du budget prévisionnel, appuyé par un diaporama, est clair.

Il souhaite avoir accès à ce power point.

Il précise que pour la première fois, depuis 2008 le solde est négatif. Malgré les comparaisons avec les autres communes, « la comparaison n'est pas raison ».

M CHABERT revient sur les 1 253 000 euros à réaliser sur le plan sportif ; 482 000 euros en charge de la commune – ce qui ne sont pas de petites sommes...En ce qui concerne les charges de personnels (1324 et 1342 entre 2015 et 2016) les charges évoluent fortement, conscient qu'il faut se restructurer, il préconise la prudence.

Mme le Maire répond que l'an dernier les charges étaient déjà négatives sur le solde du résultat. Pour le sport certes nous pouvons être en désaccord mais sur les engagements des voiries par exemple, nous en verrons peu à peu l'équilibre. Aujourd'hui les occupations de ces complexes démontrent un grand intérêt général. Quant aux besoins en personnels, on retrouve un certain équilibre notamment au niveau des écoles, cependant au niveau du service technique on est encore en dessous des besoins nécessaires, dans les secteurs du bâtiment, de la propreté et de la voirie par exemple. Si on retrouve ces augmentations en économies c'est parce que la commune va en profiter, gagner par un personnel qualifié, en recherche d'économie.

Pour rappel les élus d'avant étant dans des fonctions d'intendances, ce n'était pas certes là leur fonction principale.

M. CHABERT s'interroge sur les charges de personnels (page 22) qui passent de 49 % à 53 % en 2016 et demande jusqu'où ira la restructuration du personnel.

Mme le Maire répond que sur les réformes du personnel : la mise en place des NAP a fortement influencé cette augmentation.

M. CHABERT demande le ratio de ce déséquilibre du budget de la commune.

Madame le Maire demande l'intervention de M. VINCENT, DGS, pour argumenter.

M. VINCENT prend la parole et explique que dans ce cas précis la comparaison est nécessaire, la ville de Mallemort se situe dans les communes de moins de 10 000 habitants.

M. FARRO intervient et demande en coupant la parole à M. VINCENT pourquoi les techniciens interviennent dans un débat politique.

Mme le Maire répond que cette intervention est désagréable et qu'à chaque conseil M FARRO se permet de critiquer la présence et l'intervention des techniciens. C'est une position inacceptable et voire insultante pour ce personnel qui apporte leur connaissance au profit de la commune.

M. VINCENT poursuit son explication sur le ratio et précise que la commune se rapproche de la moyenne de la strate – dès que le dénominateur baisse cela va augmenter le résultat du ratio. Donc le coefficient de rigidité des charges structurelles (personnels/financier).

Mme le Maire renseigne Mme EIDENWEIL en précisant que la ligne 2031 est relative aux frais de maîtrises d'œuvre des voiries et divers travaux,

L'article 2031/102 aux frais d'études pré - opérationnelle pour la Maison des Associations

L'article 2031/42 aux frais de maîtrise d'œuvre pour la pelouse synthétique.

M. PIGNET demande si les restes à réaliser d'investissement de 788 000 € apparaissent comme un déficit supplémentaire.

Mme le Maire répond que l'on ne peut pas voir cela comme ça, il s'agit d'un solde négatif et non d'un déficit.

M. CHABERT remarque qu'en page 19, à la colonne financement, le financement est de moitié, cela veut-il dire que le financement est de 50 %

Mme le Maire répond que le financement est bien de 60% du montant HT des travaux, ceux-ci sont inscrits en TTC sur le budget principal.

M. CHABERT fait remarquer que sur l'excédent, l'indicateur devra être surveillé de près. En ce qui concerne le recours à l'emprunt, les taux étant bas, c'est le meilleur moment souscrire un crédit, mais les objectifs restent à préciser en espérant que ce ne soit pas pour construire un nouveau stade.

En raison du transfert de la compétence voirie, il y a un risque de perdre les subventions liées à la sécurisation des voiries, des travaux chemin de salon, chemin des Alpilles et Luberon. Se projetant sur l'avenir M CHABERT formule des inquiétudes. Conscient de la charge des pénalités du transfert SRU, il restera très attentif à l'attribution des logements sociaux aux Mallemortais d'autant plus que l'Etat dispose d'un contingent.

Mme le Maire répond qu'un travail sur les quotas va être fait entre les bailleurs sociaux, la commission des affaires sociales, le conseil de territoire du Pays Salonais et la Présidente du Département. La commune impose aussi des critères, mais aujourd'hui elle demeure en carence de logement. La collaboration avec les bailleurs « Grand Delta » et « Famille Provence » permet d'attribuer un maximum de logement aux Mallemortais prioritaires en raison de leur situation sociale.

M. CHABERT rappelle néanmoins ses inquiétudes puis remercie les techniciens pour la qualité des réponses apportées.

M. FARRO demande si des embauches sont prévues au service technique, car ce services est sous doté en personnel.

Mme le Maire répond que les besoins se structurent.

M. ALLEGRIINI précise que chaque évolution de poste, de recrutement est étudié, analysé en commission du personnel comme pour le service de la police municipale. Toutes les pistes sont prises en compte : les emplois d'avenir, les emplois en CAE ainsi que des techniciens supplémentaires. A chaque départ à la retraite le remplacement du poste est analysé. Rien n'est fait sans réflexion.

Le recours à l'emprunt est bénéfique pour la commune, notamment sur des projets comme la maison des associations.

Mme ANDREIS informe que le mur du chœur de la chapelle de l'église laisse apparaître une grande faille qui affaiblit la solidité de l'édifice et qu'il n'y a plus d'éclairage au monument.

Mme le Maire répond qu'après entretien avec Monsieur le curé sur plusieurs sujets, ce problème n'a pas été soulevé. La remarque est prise en compte.

INFORMATIONS

18/01/2017 : vœux à la population avec un retour très positif sur la projection du film élaboré par la société FEARLESS sise à Mallemort. Pas de diffusion du film, en l'état, sur internet pour l'instant.

31/01/2017 : signature du CMS en présence de M. le Sous-préfet.

30/01/2017 : Rappel de la réunion relative au changement de sens de circulation aux sens uniques (rue des Alpilles, rue Mistral et rue Joliot Curie).

Rendez-vous avec la CCI pour acter la formalisation d'une convention sur le diagnostic du développement économique et du commerce.

29/03/2017 : Prochain Conseil Municipal

30/03/2017 : Réunion publique de mi-mandat – Salle Dany

21/02/2017 : Réunion d'information en sous-préfecture d'Aix suite au rattachement de la commune de Mallemort au 01/03/2017.

Présentation du compte rendu des décisions du Maire.

Aucun débat

QUESTIONS DIVERSES

M. CHABERT demande quand se fera la présentation du Bilan de l'euro 2016 et quelles sont les dépenses engagées concernant la dénomination et la numérotation des rues.

M. ALLEGRIANI répond qu'en date du 5 octobre 2016, il a été proposé de faire la présentation du bilan EURO en séance du conseil municipal mais cela n'avait pas été jugé opportun à ce moment-là.

M. CHABERT confirme qu'il a simplement demandé le report, pour pouvoir anticiper ses questions et avoir des précisions.

M. ALLEGRIANI précise que le 19 octobre 2016, M CHABERT a été invité à la commission sport, pour une présentation.

M CHABERT précise qu'il souhaite une présentation à tous les membres du conseil et pas à lui uniquement. Il s'agit d'avoir des précisions sur certains points.

M. ALLEGRIANI propose de fixer une date ultérieure.

Mme le Maire informe qu'aux vues des difficultés rencontrées avec la numérotation et l'adressage des rues, une convention a été signée avec la poste pour reprendre le travail par zones, en premier le centre-ville puis en second temps les quartiers.

M.MARTIN intervient pour expliquer qu'un travail en amont avait été fait en commission mais suite à certaines attributions de noms de voies il y a eu des recours.

Mme EIDENWEIL demande comment cela sera organisé pour les quartiers.

M. MOTOT, Vice -président de la commission communale des Hameaux informe que des comités de quartiers vont se mettre en place pour suivre la nomination des voies et chemins dans les quartiers de campagne.

Mme EIDENWEIL s'adresse particulièrement à M RICARD pour l'entretien du petit caniveau situé le long de la piste cyclable chemin de Lambesc. Un administré s'est plaint du non suivi de sa demande.

M. RICARD rappelle qu'il tient des permanences publiques tous les 1^{ers} et 3^{èmes} vendredis de chaque mois, et propose de recevoir cette personne et précise qu'il n'y a pas de ruisseau à cet endroit-là.

Mme EIDENWEIL informe que le jardin de cette personne est, depuis septembre, régulièrement inondé par fortes pluies.

Mr RICARD réitère son invitation à rencontrer cette personne en Mairie pour discuter.

Mme ANDREIS demande pourquoi, le soir de Noël, l'Eglise n'était pas éclairée, il était regrettable de ne pas avoir de lumière sur le parvis de l'église ce soir-là. D'autant plus qu'une caméra de surveillance est située à cet endroit-là. Depuis des mois le clocher et la façade de l'église ne sont plus du tout éclairés. Mme le Maire répond que de gros efforts ont été faits sur les illuminations et les éclairages des rues principales du village ainsi que dans les hameaux de Bramejean et de Pont Royal.

Mme REILLE demande pourquoi l'avenue de Craponne est dans l'obscurité.

Mme le Maire répond que cela est dû à un dysfonctionnement d'EDF.

M. BRONDOLIN précise qu'il y a eu un accident et qu'un véhicule non identifié a détruit des lampadaires sur la voie publique, des recherches sont en cours pour identifier la panne.

La séance est levée à 20h30